



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 février 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

D - 20080108

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Adhésion et aide au développement de l'association 'Autocomm'

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Bordeaux souhaite adhérer à l'association « Autocomm » dont l'objet, organiser, promouvoir et développer un système d'auto partage, intègre les objectifs fixés au titre de la charte municipale d'écologie urbaine sur le thème mobilité accessibilité.

Par ailleurs, la Ville souhaite également favoriser le déploiement des services proposés par cette association, au moyen de création de stations supplémentaires.

I. Adhésion.

L'adhésion permettra aux agents de la ville d'utiliser les véhicules en auto partage, au moyen d'une carte utilisateur, et d'un mode de réservation par téléphone ou Internet. Ainsi, certains services qui utilisent peu leurs voitures de service pourront se relier sur les véhicules mis à disposition par « Autocomm ».

Les modalités pratiques et financières de l'adhésion/utilisation se déclinent comme suit :

- ▶ Adhésion par paiement de 545 € (dont 500 € remboursables en sortie d'adhésion).
- ▶ Disposition de 5 cartes utilisateurs pour un montant de 20.70 € / mois. (248.40 € / an)
- ▶ Facturation mensuelle des véhicules au prorata temporis (1.46 € / heure) et kilométrique (0.27 € / km).
- ▶ Gratuité du stationnement en centre ville pendant 1heure 30 minutes.

II. Création de stations supplémentaires.

Une place de stationnement sera réservée aux véhicules « Autocomm » sur chacun des emplacements suivants :

- ▶ Place du Marché des Chartrons.
- ▶ Place Tourny.
- ▶ Rue Duffour-Dubergier (parking Musée d'Aquitaine)
- ▶ Porte de Bourgogne (contre allée)
- ▶ Place Sainte Croix.
- ▶ Maison Internationale.

Les panneaux de reconnaissance de ces emplacements seront conçus, fabriqués et installés par les services techniques de la ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce partenariat.

Autoriser Monsieur le Maire à verser au crédit d'Autocomm la somme de 793.40 € au titre de la première année d'adhésion.

Autoriser Monsieur le Maire à verser au crédit d'Autocomm dans la limite de 4 000€ /an les factures liées au coût d'utilisation du service Autocomm.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

